



Il manque un indice anti-inflation

au développement durable !

Dans le contexte actuel, faisant émerger la pénurie et l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières, la dématérialisation de l'économie est souhaitée par beaucoup et officiellement prônée par le gouvernement, notamment dans le cadre des lois dites Grenelle I et II.

Eric FROMANT, *Periculum Minimum*



La durabilité retrouvée des biens suppose une autre approche indicielle. Aujourd'hui, l'indice des prix ne tient pas compte de la durabilité d'un bien. La lutte contre l'inflation sans tenir compte de la durabilité a conduit à abaisser la qualité. La référence prix est devenue la dictature du prix. Or, un prix ne veut rien dire s'il n'est pas relié à un niveau de qualité. De plus, cet indice est contourné par des produits dits nouveaux, ce qui conduit à en fixer le prix librement, alors qu'ils ne sont que de fausses nouveautés.

Dans ce contexte contraignant, abaisser la qualité, et par voie de conséquence la durabilité, permet d'abaisser les prix ou de les maintenir. Cette baisse de prix a une contrepartie : un surcroît de consommation d'énergie et de matières premières puisqu'il faut fabriquer plusieurs produits pour un usage identique, ou bien parce que l'usage va se révéler plus

coûteux en énergie. Par exemple, un réfrigérateur, suivant qu'il sera bien isolé ou non, consommera plus ou moins d'électricité. Le fabricant peut être tenté de mal l'isoler pour offrir un prix attractif pour réaliser des économies sur les matériaux qui ne se voient pas, le client payant la différence et au-delà par sa consommation d'électricité. C'est bien pour cette raison que les pouvoirs publics ont introduit une obligation d'étiquetage de la consommation énergétique des produits électroménagers.

Quand la baisse du prix cache une augmentation

Aujourd'hui, lorsqu'un industriel remplace un produit vendu 100 et dont la durée de vie est 10 ans par un produit vendu 75 et dont la durée de vie est 5 ans, l'indice actuel dit qu'il y

III

III a une baisse de prix de 25 %, donc un acte anti-inflation. Pourtant, sur 10 ans, le client paiera 150, soit une augmentation de prix de 50 %. Cette politique induit en réalité un surcoût car dans certains secteurs industriels, on paie des bureaux d'études pour identifier le défaut de fabrication permettant de limiter la durée de vie du produit et de la fixer au niveau souhaité. Le gain, pour l'industriel, n'est pas aussi important qu'il paraît car il doit assumer des coûts logistiques évidemment supérieurs, sans compter la charge de conception de nouveaux produits de manière artificielle. En fait, l'industriel est victime de la sacro-sainte lutte contre l'inflation au détriment de la croissance réelle du niveau de vie. Il s'adapte. Il convient donc de repenser l'indice des prix pour ne pas donner de prime à la non-qualité. Nous proposons un nouvel indice tenant compte de la durabilité, ce qui permettra au fabricant d'augmenter le prix nominal tout en baissant le prix réel d'usage.

Cas d'ampoules

Un exemple simple est donné par les ampoules à incandescence, pour lesquelles on trouve aujourd'hui des prix extrêmement bas et les ampoules dites basse consommation. Le cas ci-dessous a été relevé dans un supermarché de marque bien connue en région parisienne. Il s'agit de deux ampoules de Marque Philips, de puissance d'éclairage 60 W dans le référentiel traditionnel : 610 lumen en termes de puissance réelle d'éclairage (Voir tableau 1).

Bien sûr, il faudrait tenir compte de l'avance de trésorerie et de la dévaluation de l'argent sur 8 ans pour affiner l'approche de la réalité complète, mais il reste que le coût réel du nouveau produit n'est pas 7,89 fois supérieur à celui de l'ancien (12,39 € / 1,57 €), et qu'au contraire, il est inférieur ou égal.

Dans le cas de l'indice actuel, on crée, réellement ou artificiellement des nouveaux produits car tout nouveau produit crée une référence nouvelle.

I Tableau 1 Réduction du coût en passant d'une ampoule à incandescence à une ampoule basse consommation.

Coût ampoule à incandescence	1,57 €	Coût ampoule basse consommation	12,39 €
Nombre d'heures	1 000	Nombre d'heures	8 030
Coût de l'heure d'éclairage :	0,001570 €	Coût de l'heure d'éclairage :	0,001543 €

Variation de prix, de l'incandescence à la basse consommation : -1,72 %

	Durée de vie (ans)	Prix	Accroissement de la durée de vie	Augmentation des prix	Augmentation prise en compte dans l'indice des prix
Article A	5	100			
Demain, selon l'indice actuel	7,5	150	50 %	50 %	50 %
Demain, avec l'indice PQD	7,5	150	50 %	50 %	0 %
Article B	5	100			
Demain, selon l'indice actuel	7,5	125	50 %	25 %	25 %
Demain, avec l'indice PQD	7,5	125	50 %	25 %	-25 %
Article C	5	100			
Demain, selon l'indice actuel	6	130	20 %	30 %	30 %
Demain, avec l'indice PQD	6	130	20 %	30 %	10 %

I Tableau 2 : L'indice PQD: Prix-Qualité-Durabilité.

C'est pourquoi l'introduction sur le marché d'ampoules basse consommation n'a pas eu d'incidence sur l'indice des prix. Mais s'il s'agissait d'un produit identique, dont on aurait seulement augmenté la durée de vie, toute augmentation de prix serait sanctionnée par l'indice, ce qui découragerait l'innovation accroissant la qualité et donc la baisse de consommation d'énergie et de matières premières.

Plus conceptuellement, nous proposons le tableau 2 ci-dessus.

Avec ce nouvel indice, durabilité, qualité et profit seront réconciliés, et cela sera une réelle incitation à passer de l'économie du chiffre d'affaires basé sur l'obsolescence artificielle à l'économie de la valeur ajoutée avec consommation parcimonieuse des ressources matérielles. ■